



*Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes*

*Unité inter-Départementale
Cantal / Allier / Puy-de-Dôme*

Équipe DIASSP

Clermont-Ferrand, le 31 mai 2017

Établissement

Raison sociale : ALTHICAST
Siège social : ZI des Chazelles
63700 SAINT ELOY LES MINES
Adresse du site inspecté : Même adresse
Commune : SAINT ELOY LES MINES
Activité principale : Fonderie
Régime de l'établissement ou des installations :
 Autorisation Enregistrement
 Déclaration Non classé

Date de la visite : 19/05/2017
Date de la précédente visite : 31/03/2010
Type de visite :
 Approfondie Courante Rapide
 Annoncée Inopinée
 Planifiée Circonstancielle

Suite à la liquidation prononcée le 30/03/2017 par le
Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand

Thèmes de la visite

Etat des lieux de l'installation et mesures à prendre pour la mise en sécurité du site.

Référentiels de la visite

Code de l'Environnement : Art R.512-66

Article 1.7 de l'arrêté ministériel du 30/06/1997 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique 2551 « fonderie de métaux et alliages ferreux »

Liste des installations inspectées

Fonderie de métaux et alliages ferreux à l'arrêt.

| | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| <u>Inspecteurs présents :</u> | <u>Personnes rencontrées :</u> |
|-------------------------------|--------------------------------|

Principales constatations effectuées

Les bâtiments et le terrain sont la propriété d'Althicast.

Sur le site se trouvent trois bâtiments industriels et un bâtiment de stockage qui abritait également les bureaux.

La majeure partie des produits dangereux et déchets dangereux a fait l'objet d'une évacuation, soit reprise par les fournisseurs pour les produits neufs ou évacuation vers des centres de traitement spécialisés pour les déchets (Suez Environnement).

Il reste quelques fûts et containers (à la fois produits et déchets) qui sont stockés sur dalles béton en attendant les évacuations finales.

Il reste du sable de fonderie « propre » dans les silos (environ 100 tonnes) et du sable au sol dans la cour, qui sera évacué vers la décharge Colas-Monteil située à 1 km de l'installation ; cette décharge est sur un terrain propriété d'Althicast, mais ne fait pas partie de périmètre de l'ICPE.

Le liquidateur souhaite vendre à l'amiable l'installation dans laquelle reste de nombreux éléments métalliques (outillages, casiers) qui seront vendus avec l'ensemble.

Il n'y a plus de gaz ni de carburant sur le site. Les huiles ont été enlevées des machines.

L'exploitant a maintenu l'alimentation en électricité du site, mais déconnecté l'arrivée du courant de forte puissance qui était utilisé pour le fonctionnement du four afin de limiter les risques électriques.

Un local extérieur EDF abrite l'arrivée électrique ; les transformateurs sont à l'intérieur du bâtiment, ce sont des modèles récents sans pyralène.

Il n'y a pas de décanteur-déshuileur sur le site.

Le risque d'atteinte à l'environnement par incendie ou infiltration de substances dangereuses dans les sols est donc minime ; le risque sur ce site est lié aux conséquences de l'éventualité de vandalisme, d'autant plus que l'installation se situe en milieu isolé. Les portes d'entrée des bâtiments industriels sont soudées et une seule porte cadenassée par bâtiment en permet l'accès ; le portail est maintenu fermé.

L'exploitant et le liquidateur vont se rapprocher des pompiers pour envisager un moyen de barrer l'accès au site tout en laissant la possibilité aux pompiers d'accéder au site si nécessaire.

L'exploitant a indiqué qu'une série de carottages complets a été réalisée sur le site avant la reprise par Althicast en 2007 et qui n'avaient pas fait état de pollutions ; ce document n'est toutefois pas connu de l'inspection et n'est pas consultable.

Commentaires

Les mesures nécessaires ont été prises par l'exploitant pour limiter les risques d'atteinte à l'environnement : l'évacuation des déchets restants est prévue par le liquidateur en continuité de la démarche de l'exploitant.

Le dossier de cessation d'activité est demandé au liquidateur dans la lettre de suites de l'inspection.

| | | |
|--|---|--|
| Rédigé le 31 mai 2017 par L'Inspecteur de l'Environnement, Spécialité Installations Classées | Vérifié le 31 mai 2017 par L'Inspecteur de l'Environnement, Spécialité Installations Classées | Approuvé le 31 mai 2017 Pour la Directrice, Le Coordonnateur de l'Equipe Territoriale et Spécialisée DIASSP |
|--|---|--|